

Saint-Hellier

Maternelle. Sans réponse de l'Éducation nationale, Alain Lucas ira en justice

Une fois de plus, l'épineuse question de l'école à Saint-Hellier refait surface. Le maire, Alain Lucas, a remporté en justice, à trois reprises, ses batailles contre l'Éducation nationale. Une nouvelle confrontation pourrait avoir lieu pour la maternelle.

Alain Lucas est déterminé. Pour ce dernier, la maternelle de Saint-Hellier doit être dotée d'un enseignant.

Le maire de Saint-Hellier se laisse jusqu'au 29 juin pour obtenir une réponse à sa demande. Il souhaite la nomination d'un enseignant pour la maternelle. « **On ne peut pas prendre en otage les enfants, les parents et les maires** », estime Alain Lucas.

« Un 2^e enseignant coûte 37 000 € »

En dépit de l'envoi de plusieurs courriers à l'Inspecteur d'académie pour lui demander l'attribution d'un poste à Saint-Hellier, ses requêtes épistolaires sont restées sans réponse à ce jour.

Actuellement les petites et moyennes sections, 21 élèves, sont prises en charge par les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Les grandes sections ont intégré la classe primaire à niveau unique avec un professeur.

« **Le tribunal a répété depuis trois ans au représentant de l'Éducation nationale, que le ministère n'était pas au-dessus des lois** », affirme Alain Lucas. Le maire dénonce une pression de l'Etat à regrouper les élèves. Mais pour ce dernier, cette dynamique va à l'encontre de l'article 72 de la Constitution. On peut notamment lire : « **Les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en oeuvre à leur échelon** ». Or, le regroupement pédagogique des élèves de Saint-Hellier s'avère aller à l'opposé de l'article. Il s'agit également d'une dépense inutile. Alain Lucas explique : « **Avec le service de transport indispensable, un regroupement avec Auffay, par exemple, avoisinerait 66 000 €. Alors qu'un deuxième enseignant coûte 37 000 €** ». Et de s'interroger : « **Où sont les économies pour les administrés ?** »

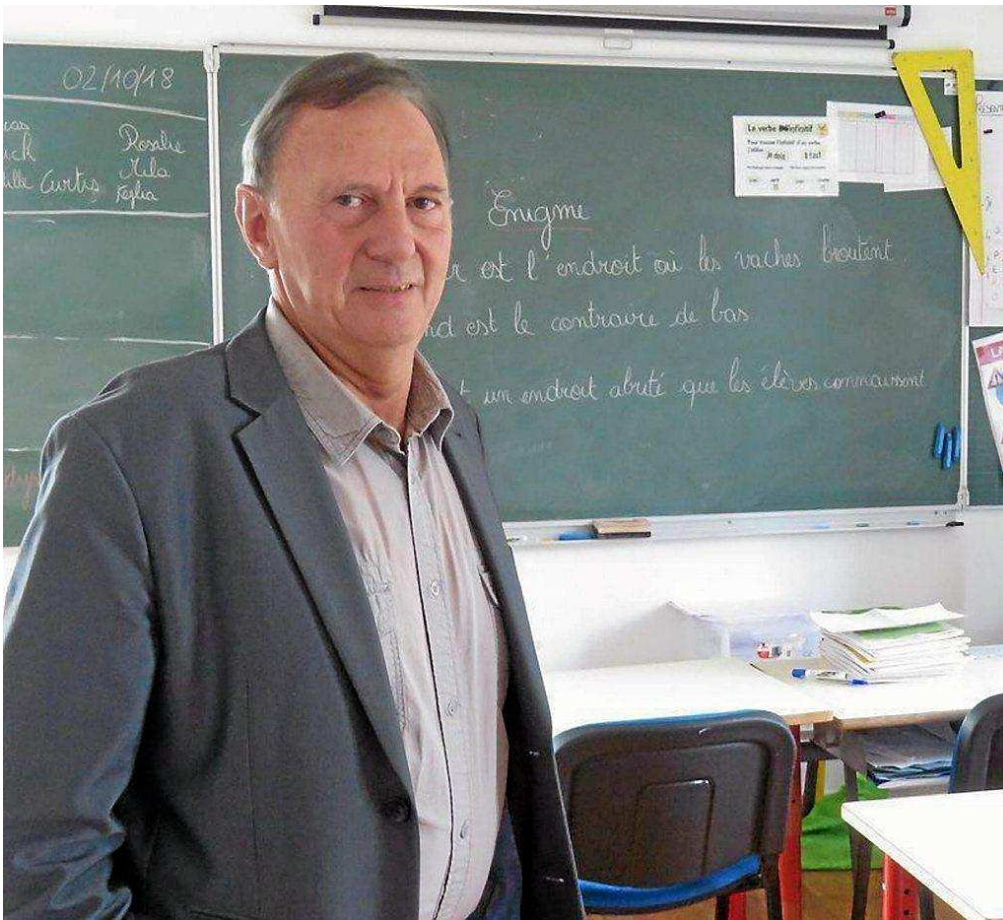
Pour assumer ces dépenses supplémentaires, « **il faudrait augmenter les recettes de la commune à savoir les taxes d'habitation et foncière** », détaille Alain Lucas.

La municipalité rembourse encore le prêt contracté pour les travaux de l'école en 2013, financés en partie, par l'État.

Une prise en charge des enfants à l'extérieur de la commune serait difficile à gérer financièrement. Mais le maire le reconnaît : « **Des parents se posent des questions, mais ils ont confiance en leur maire** ». Et Alain Lucas d'ajouter : « **Je ne donnerai aucune autorisation pour scolariser les enfants à l'extérieur de la commune** ».

L'élu va plus loin : « **Je mets en garde les maires qui accepteraient des élèves de Saint-Hellier dans leurs écoles. Il s'agit d'une atteinte au développement de la commune. Je serais prêt à aller au tribunal** ».

Stéphanie Petit



Alain Lucas veut défendre la maternelle à Saint-Hellier. (Photo d'archives)